

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 5 JUIN 2020

Beat Santschi, président de l'Union suisse des artistes musiciens

La culture est un service public, et la culture est d'importance systémique !

C'est pourquoi le présent dossier contient également un chapitre sur le secteur culturel.

En 2013 (derniers chiffres), le domaine culturel a généré une valeur ajoutée brute d'environ 22 milliards de francs et un chiffre d'affaires total de près de 69 milliards de francs. La part de personnes employées en équivalent plein-temps dans l'ensemble de l'économie se monte aujourd'hui à environ 5 %, et est comparable à la part du secteur financier ou de l'industrie du tourisme.

Le semi-confinement ordonné par les autorités a frappé le domaine culturel de manière radicale et globale : le 28 février, les manifestations de plus de 1000 personnes ont été interdites, le 13 mars cette limite a été abaissée à 100 personnes, et le 16 mars toutes les institutions culturelles ont été fermées et toutes les manifestations interdites.

À l'exception des musées, tout est encore fermé et interdit aujourd'hui. Ce n'est qu'à partir de demain que les petites manifestations sont à nouveau autorisées. Théoriquement du moins, puisque la protection contre une reprise de l'épidémie requiert le respect de règles drastiques d'hygiène et de distanciation. Ce n'est donc pas une libération pour la culture. Au contraire, cet assouplissement sera même une menace s'il s'accompagnait immédiatement d'une suppression des aides spéciales décidées dans le contexte du coronavirus.

En effet, en assouplissant l'interdiction des manifestations pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes, le Conseil fédéral a transféré la responsabilité aux organisateurs, qui se trouvent ainsi dans un dilemme presque insoluble : D'une part, ils doivent marquer leur présence, en particulier ceux qui sont subventionnés, et les artistes souhaitent de toute urgence réapparaître, mais d'autre part, ils ne sont autorisés à le faire qu'avec des concepts de protection compliqués, et de ce fait, ainsi que de la restriction des publics, ils risquent de perdre des marchés s'ils décident de rouvrir.

Un musicien d'orchestre dit : « Nous devons observer des mesures d'hygiène draconiennes, je ne peux donc pas encore imaginer comment on peut faire de la musique en plus de cela. En tout cas, faire de la musique est évidemment absolument secondaire... »

Dans le secteur des orchestres, par exemple, la protection des employés va de l'application méticuleuse de la règle des deux mètres à des concepts sans distance spécifique, avec l'argument que les noms des musiciennes de l'orchestre sont connus, ce qui permet de retracer facilement les éventuelles infections. Cela crée une incertitude supplémentaire après le semi-confinement, qui a duré plus de deux mois et demi. Et il n'y a toujours pas de perspectives contraignantes pour des événements plus importants.

L'impact économique de l'interdiction des événements est énorme. Si les institutions établies avec des subventions fixe jouissent d'une certaine sécurité, pour la plupart des autres, les restrictions de durée indéterminée ont fait l'effet d'un coup de massue.

Selon Suisseculture, 40 % des acteurs et actrices culturels indépendants vivent en Suisse avec le minimum vital : des revenus mensuels fluctuants, des engagements incertains, une mauvaise protection en cas de maladie et de vieillesse, des honoraires généralement faibles, et de manière répétée le chômage temporaire. Avant la crise du coronavirus déjà, le chômage des acteurs et actrices était de 12,5 % !

Dans le conseil aux membres, les associations culturelles ont constaté trois phases : la peur existentielle et une grande impuissance ont prévalu au début, puis il y a eu le soulagement face au soutien promis, remplacé ensuite par le désespoir face aux obstacles bureaucratiques.

Voici un exemple de commentaire d'un musicien indépendant : "Jusqu'à présent, l'allocation pour perte de gain est restée bien en deçà des 80 % promis, et je n'ai pas beaucoup d'espoir qu'elle s'améliore. Les perspectives d'emploi pour le futur proche en tant que musicien indépendant sont très sombres. Certains collègues sont complètement bloqués. Je connais un cas qui a besoin d'un soutien psychologique en raison de craintes existentielles (3 petits enfants, 100% indépendant, très bon en affaires jusqu'à avant Corona. Du jour au lendemain, il n'a plus rien !). Pour moi, la question est maintenant de savoir si je continuerai à être un musicien après cela...".

Il est vrai que la plupart des mesures d'urgence fédérales ont maintenant été prolongées jusqu'au 20 septembre. Cependant, de nombreuses réglementations restent inadéquates dans la pratique, et de nombreux travailleurs culturels se retrouvent sans cesse entre la chaise et la banque.

C'est pourquoi la TASKFORCE inter-associative « Mesures pour la culture en lien avec le coronavirus », après diverses interventions auprès des autorités et du Conseil fédéral desquelles le résultat est encore insatisfaisant, vient de lancer un appel au Parlement:

1. Maintenir l'allocation pour perte de gain COVID-19 pour les indépendants et adapter le système de manière à garantir un montant minimal et à permettre l'octroi d'allocations d'exploitation. Ce serait un système analogue à l'exemption de l'obligation de servir.
2. Maintenir le chômage partiel pour les entreprises culturelles jusqu'au retour à la normale, aussi pour les engagements temporaires.
3. Maintenir l'aide d'urgence pour les acteurs culturels ainsi que l'indemnisation des pertes financières (ordonnance COVID-19 dans le secteur de la culture) jusqu'au retour à la normale, et relever le budget lorsque celui-ci est épuisé.
4. Garantir aussi que tous les ayants droit puissent déposer leur demande d'indemnisation des pertes financières. La réglementation actuelle, qui ne permet qu'aux acteurs culturels ayant le statut formel d'indépendant d'accéder à cette prestation, exclut un groupe important de personnes concernées.
5. Enfin, l'octroi via Suisseculture Sociale de l'aide d'urgence aux acteurs culturels doit aussi être garanti à long terme, car il est prévisible qu'en raison des particularités du système culturel, de nombreux acteurs culturels subiront à retardement les conséquences de la crise sanitaire, qui compromettent leurs moyens d'existence pendant de longues années encore.

La crise rend apparente la précarité de la protection sociale des acteurs et actrices culturels. Et l'ensemble du secteur est menacé d'effondrement, parce qu'il est plus difficile de sortir du semi-confinement que dans d'autres secteurs d'activité.

La petite reprise dès demain ne pourra être que lente, et elle renferme donc probablement plus de risques que d'opportunités. De nombreuses questions existentielles pour les institutions et les professionnel-le-s ne sont pas résolues. Le fonctionnement normal de la culture comme nous le connaissons ne sera pas possible à long terme. Tout doit être fait pour éviter de porter durablement atteinte au service culturel public et à la diversité culturelle de la Suisse.